

A l'intérieur de ce périmètre, seul le plan 4.h au 2000e fait foi

A l'intérieur de ce périmètre, seul le plan 4.b au 2000e fait foi



Ashing de montagne

commune de Tzéze

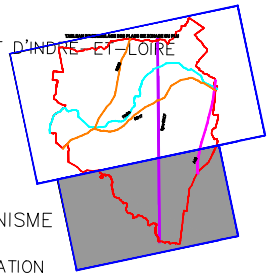
commune de Gorgny

### LEGENDE

- ZONES URBAINES**
  - Zone correspondant aux extensions urbaines
  - Zone correspondant aux extensions urbaines devant être équipées
- ZONES A VILLAGES**
  - Zone à urbaniser à long terme
  - Secteur à vocation d'habitat
- ZONE AGRICOLE**
  - Zone agricole protégée
  - Secteur où toute autre construction même à caractère agricole n'est autorisée
- ZONES NATURELLES**
  - Zone naturelle ou forestière protégée où l'entretien du bâti existant est permis
  - Secteur correspondant à l'axe d'accès des Cars du Voyage
- Barrière ou mur de façade autres que les autorisées les annexes
- Limite de configuration des dispositions de l'article L.111-1-4 de l'Etat de l'urbanisme (conditions de configuration spatiales dans une limite de 100 m de part et d'autre de l'axe de l'AO ou autres des marchés concernés)
- Eléments de paysage à protéger en application de l'article L.113-1-7 de Code de l'urbanisme
- Espace bâti classé à conserver ou à créer

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME



ELABORATION (révision n°3 du POS)

Commune de MONTS

Il y a lieu de se reporter à la délibération du Conseil Municipal en date de l'approbation l'élaboration du P.L.U. La date,

Echelle: 1 / 5 000 e

Règlement - Documents annexes

4.h

Le Territoire